Nations Unies

ASSEMBLEE GENERALE

ONZIEME SESSION

Documents officiels

DEUXIEME COMMISSION, 389e

SEANCE

Vendredi 23 novembre 1956, à 10 h. 45

New-York

SOMMAIRE

Page

Point 26 de l'ordre du jour :
Programmes d'assistance technique :
a) Rapport du Conseil économique et social..... 11

Président: M. Mohammad MIR KHAN (Pakistan).

POINT 26 DE L'ORDRE DU JOUR

Programmes d'assistance technique:

a) Rapport du Conseil économique et social (A/3154, A/C.2/189 et Add.1)

1. M. OWEN (Président-Directeur du Bureau de l'assistance technique) souhaite la bienvenue aux 19 nouveaux membres de la Commission. Le Programme élargi d'assistance technique ne sera pas chose nouvelle pour la plupart d'entre eux, puisque les pays qu'ils représentent ont presque tous participé à des programmes d'assistance technique, soit comme pays contribuants, soit comme pays d'accueil, ou à ce double titre.

2. Il semble, selon toutes probabilités, que le budget du Programme aura passé, entre 1954 et 1957, de 19,5 millions à 33,5 millions de dollars. Cette augmentation n'a été possible que parce que les contributions d'années antérieures n'avaient pas été intégralement utilisées à cause de la date tardive à laquelle certaines d'entre elles avaient été annoncées, des problèmes que leur utilisation a parfois soulevés et de certaines difficultés dans l'établissement des programmes et l'organisation des opérations. La plupart de ces difficultés ont été surmontées. L'excédent correspondant aux ressources non employées se trouvera considérablement réduit à la fin de 1956, et l'on sera en mesure en 1957 d'utiliser intégralement les fonds du Programme. A vrai dire, le problème sera de trouver le moyen de faire tout ce qu'attendent les pays qui demandent de l'aide. L'expansion du Programme a été possible grâce à l'accroissement du volume des contributions, qui a été remarquablement constant — encore que modeste. Il semble que ce rythme doive se maintenir en 1957. Le montant total des contributions pour l'année 1957 devrait sensiblement dépasser 31 millions de dollars. On peut voir une preuve matérielle frappante de l'importance attachée au programme dans le fait qu'outre les 5 nouveaux pays contribuants, 23 des gouvernements qui ont déjà pris des engagements ont augmenté le montant de leur contribution par rapport à 1956.

3. Indépendamment de l'importance des ressources financières, le Comité de l'assistance technique (CAT) et les administrateurs du Programme élargi se sont particulièrement préoccupés de trouver un équilibre entre le désir d'utiliser les ressources du Compte spécial pour satisfaire les besoins immédiats d'assistance technique et le souci d'assurer la sécurité financière à long terme. Pour répondre à cette seconde préoccupation, on a créé le Fonds de roulement et de réserve qui dispose aujourd'hui de la somme rassurante de 12 millions de dollars. Au début de 1956, le Bureau de l'assistance technique (BAT) a examiné quels devaient être la destination du Fonds et son mode de gestion et il a conclu que le Fonds pourrait être beaucoup plus utile si l'on y apportait certaines modifications. Il a donc recommandé au CAT d'accepter ces modifications et, à son tour, le Conseil économique et social, dans sa résolution 623 B II (XXII), a recommandé à la Deuxième Commission de les approuver.

4. On améliorerait considérablement la qualité du Programme si l'on pouvait donner plus d'efficacité encore à l'établissement des programmes par pays ; pour cela, il faudrait améliorer la coordination, d'une part, au sein des gouvernements et, d'autre part, entre le BAT et les institutions internationales. Grâce à l'expérience acquise depuis deux ans, les améliorations qui s'imposent dans ce domaine sont en bonne voie de réalisation.

5. Comme autre fait notable dans l'établissement des programmes d'assistance technique, il faut signaler que l'on a utilisé la réserve spéciale pour les cas d'urgence et que l'on a pu ainsi faire face à des situations exceptionnelles et satisfaire les besoins de nouveaux Etats dont certains n'ont que dernièrement accédé à l'indépendance. Il faut donc espérer que lorsqu'elle procédera à l'examen des dispositions qui régissent le Fonds de roulement et de réserve, comme le Conseil économique et social l'a demandé, la Deuxième Commission reconnaîtra qu'il importe de ménager cette souplesse d'emploi dans les règlements relatifs à l'utilisation de ce fonds.

6. En outre, si l'on a accordé, comme il convient, une attention toute spéciale aux pays qui viennent d'accéder à l'indépendance ou qui sont sur le point de le faire, on s'est aussi intéressé de plus en plus aux besoins des territoires non autonomes. Pour 1957, les sommes affectées à l'assistance technique dans les territoires non autonomes atteignent près d'un million et demi de dollars, soit une augmentation considérable par rapport aux années précédentes.

7. Il fut un temps où l'on craignait que l'expansion du Programme ne se heurte à des difficultés de recrutement. Cependant, grâce au précieux concours que les gouvernements apportent en matière de recrutement, c'est seulement pour un nombre relativement faible de postes techniques hautement spécialisés, par exemple pour ceux d'ingénieur chimiste ou de géologue, qu'il a été impossible de recruter dans tel pays participant l'expert dont on avait besoin. Si les recherches sont vaines dans un pays, on peut généralement trouver ailleurs le spécialiste voulu. Malgré quelques erreurs dans la sélection du personnel et bien que certaines personnes extrêmement compétentes du point de vue technique n'aient parfois pas été en mesure de s'adapter à des conditions de travail nouvelles pour elles, dans la

grande majorité des cas, les rapports montrent que l'on apprécie considérablement le travail des experts.

8. L'une des formes d'assistance technique qui a toujours paru avoir un intérêt particulier et une importance considérable est l'aide que l'on peut apporter aux gouvernements qui veulent renforcer leur administration.

9. Au cours de son récent voyage en Indonésie, M. Owen a été frappé par l'œuvre de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) dans le développement des transports aériens internationaux; les résultats ont été si satisfaisants que le Gouvernement indonésien demande maintenant que les 12 personnes de la mission de l'OACI restent dans le pays et continuent à former des spécialistes.

10. En 1957, étant donné les résultats déjà obtenus, on envisage d'augmenter sensiblement l'aide fournie dans le cadre du Programme élargi pour le développement des territoires amazoniens et aussi de la région aride du Nord-Est qui, à la demande du Gouvernement brésilien, est maintenant considérée comme un deuxième champ d'action intensive.

11. En Inde, où se déroule le plus vaste des programmes de l'Administration de l'assistance technique (AAT), un personnel international important, composé de 41 experts, docteurs, techniciens et infirmiers, a participé pendant l'année en cours à l'exécution de projets d'amélioration des normes sanitaires sous la direction de l'Organisation mondiale de la santé.

12. En 1952, l'Organisation internationale du Travail a aidé le Gouvernement de la Libye à résoudre le problème qui consiste à trouver les nombreux employés et techniciens dont ce pays a besoin, en organisant un centre de formation de techniciens et employés de bureau dont elle a fourni le personnel et assuré le fonctionnement.

13. Au Libéria, le centre d'éducation de base créé par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture en septembre 1954 a rencontré un succès croissant depuis son ouverture. On prévoit déjà que son fonctionnement pourra être entièrement assuré par du personnel libérien dans un proche avenir.

14. Le huitième rapport du BAT (E/2842-E/TAC/REP/66 et Add.1, et E/TAC/REP/68) donne un exposé complet de toutes ces activités. Il serait extrêmement intéressant d'entendre les observations du plus grand nombre possible de délégations à la Deuxième Commission sur l'utilité de l'assistance que leurs pays ont reçue ou sur d'autres aspects de cette assistance; il faut souhaiter aussi que soient présentées le plus grand nombre possible de propositions sur les moyens qui permettraient d'améliorer et de développer l'assistance technique.

15. M. KEENLEYSIDE (Directeur général de l'Administration de l'assistance technique) donne d'abord, comme les années précédentes, des indications sur la portée des opérations de l'AAT au cours de l'année écoulée.

16. En 1955, l'AAT avait envoyé dans divers pays, à la demande des gouvernements, 564 experts; en 1956, ce chiffre s'élèvera probablement à 728. En 1955, l'AAT avait accordé 803 bourses d'études et de perfectionnement; en 1956, ce chiffre sera porté à 950. En 1955, l'AAT avait organisé 32 cycles d'études, conférences et centres de formation réunissant au total 1.726 participants; en 1956, les nombres correspondants sont passés à 43 et 4.369. Les dépenses, qui avaient atteint 7.532.951 dollars en 1955, s'élèveront en 1956 à 9 millions de dollars environ.

17. Entre le milieu de l'année 1950 et la fin de 1956, l'AAT aura organisé environ 170 centres de formation et cycles d'études, octroyé 4.230 bourses d'études et de perfectionnement et envoyé en mission 1.936 experts qui auront collaboré avec les gouvernements bénéficiaires et travaillé pour eux. Le recul que les opérations d'assistance technique avaient accusé en 1953 et 1954 a été freiné en 1955. En 1956, l'AAT sera en mesure de répondre à un plus grand nombre de demandes d'assistance émanant des gouvernements que jamais auparavant.

18. L'écart entre les demandes présentées et les ressources disponibles s'accroît régulièrement. Les projets de la catégorie II sont souvent aussi nombreux que ceux de la catégorie I. Autrement dit, les gouvernements présentent deux fois plus de projets que l'AAT ne peut en financer. Qui plus est, ils présentent parfois des demandes supplémentaires en cours d'année. C'est ainsi qu'en 1956, l'AAT a reçu en moyenne deux nouvelles demandes extra-budgétaires par jour. Il n'est pas exagéré de dire que le programme d'assistance technique des Nations Unies ne suffit pas actuellement à satisfaire un quart des besoins déclarés et reconnus des gouvernements. Il en va probablement de même des programmes dont s'occupent les institutions spécialisées.

19. Les pays qui viennent d'accéder à l'indépendance ont souvent des besoins spéciaux et urgents en matière d'assistance technique. Au cours des dernières semaines, l'AAT a reçu des demandes du Maroc et de la Tunisie ainsi que du Soudan et de la Côte-de-l'Or. L'AAT a déjà envoyé une mission d'études au Maroc et en Tunisie sur la demande des gouvernements de ces pays qui voudraient recevoir une assistance en ce qui concerne les aspects généraux du développement économique et les problèmes connexes touchant la protection sociale. Une autre mission se rendra prochainement en Côte-de-l'Or et entreprendra immédiatement l'étude des besoins de ce pays en matière d'administration. A très bref délai, ces pays voudront bénéficier de programmes d'assistance technique aussi importants que ceux qui sont en train dans d'autres pays se trouvant dans une situation analogue. Si le total des ressources disponibles n'augmente pas, il sera impossible de répondre à leurs demandes, sinon en réduisant des programmes déjà existants. La Commission devra se demander si l'Organisation est actuellement en mesure, financièrement, d'accorder en Afrique une assistance technique d'une ampleur comparable à celle jugée nécessaire pour l'Asie, l'Amérique latine et d'autres régions.

20. Bien qu'un plus grand nombre de personnes s'occupent maintenant du recrutement des experts et que l'on y consacre des sommes plus importantes, les dépenses des services d'administration centrale ne représentent que 4 pour 100 environ des dépenses totales; c'est là le taux le plus bas qui ait été enregistré depuis six ans que l'AAT fonctionne. Malgré l'amélioration des méthodes de recrutement et l'aide accrue apportée par des commissions nationales, notamment en Europe, il devient de plus en plus difficile de recruter des experts. La principale raison de cette difficulté est évidente. Les conseillers de premier plan sont à peu près certains de trouver dans leur propre pays une situation à plein temps qui soit bien rémunérée. Pour pouvoir attirer des experts de ce genre, l'Organisation des Nations Unies devrait pouvoir leur offrir des traitements beaucoup plus élevés. Les conseillers dont on a besoin pendant les premières phases des programmes d'assistance technique sont relativement plus faciles

à trouver mais, à mesure que le développement économique avance, on a besoin d'experts appartenant à une catégorie beaucoup mieux rétribuée. Même si on fait la part du "coefficient d'altruisme", il serait déraisonnable de vouloir ignorer que le recrutement sera désormais plus onéreux. L'AAT consacre de grands efforts au problème et, à l'heure actuelle, 22 de ces agents à plein temps s'occupent du recrutement à New-York et à Paris. Les tentatives faites pour amener les gouvernements à accepter des experts plus jeunes, à condition qu'ils aient la compétence requise, n'ont rencontré qu'un succès limité.

21. L'un des facteurs nouveaux est l'accroissement considérable du nombre des projets d'aménagement des collectivités dans le Moyen-Orient et en Asie et, dans une moindre mesure, en Amérique latine. Il s'agit de projets de caractère national ou régional. Le cinquième cycle d'études de service social pour les Etats arabes, qui a eu lieu en Jordanie en mai 1956, a été entièrement consacré à l'aménagement des collectivités et a permis de donner une forte impulsion aux projets nationaux. On a pu mettre à profit l'expérience des pays d'Asie en organisant des voyages d'études dans cette région pour des spécialistes de l'aménagement des collectivités venant du Moyen-Orient et en faisant appel à des experts d'Asie pour certains des projets en cours au Moyen-Orient. Les cycles d'études ou centres de formation régionaux, comme le centre régional de formation en vue du développement du réseau routier, en Turquie, ont donné des résultats dont la portée dépasse de loin celle des projets eux-mêmes car ils ont permis de réunir des fonctionnaires responsables des différents pays de chaque région, qui ont procédé à des échanges de vues sur leurs problèmes communs et amorcé la standardisation.

22. De nombreux pays ont manifesté un intérêt accru pour le programme de bourses de perfectionnement dans tous les domaines qui relèvent de l'AAT. Le placement des boursiers dans certaines branches très spécialisées, notamment dans l'industrie, a posé des problèmes particuliers qui, presque toujours, ont reçu une solution satisfaisante.

23. En ce qui concerne la demande de crédits supplémentaires présentée par le Secrétaire général au titre de l'assistance technique en matière d'administration publique (A/C.2/189 et Add.1), l'expérience a de plus en plus convaincu l'AAT et les gouvernements de la plupart des pays bénéficiaires qu'il est impossible de faire des progrès sensibles dans le domaine économique et social sans améliorer les services administratifs. Actuellement, tout ce que l'AAT peut faire, c'est aider les gouvernements à résoudre une petite partie de leurs difficultés administratives les plus évidentes. Elle n'est même pas en mesure d'aider suffisamment les experts en matière d'administration publique qui sont déjà au travail; ceux-ci reçoivent uniquement l'aide d'une petite division de l'AAT. Il faut espérer que l'Assemblée générale voudra bien donner à l'AAT les moyens d'affermir cet appui de diverses manières.

24. L'AAT souhaite renforcer la Division de l'administration publique elle-même, principalement en employant de temps à autre au Siège, à titre temporaire, quelques experts parmi les plus expérimentés et en leur confiant le soin d'analyser l'abondante documentation qui a été réunie au cours des cinq dernières années. L'AAT voudrait également engager à titre temporaire des spécialistes de premier plan pour aider l'AAT à mieux s'acquitter de la tâche que lui a confiée l'Assemblée générale dans sa résolution 723 (VIII), c'est-à-dire apporter une "assistance aux gouvernements pour favoriser, par tous les moyens appropriés, l'organisation d'une bonne administration publique, en corrélation avec le développement économique et social". L'AAT est particulièrement désireuse d'accroître ses possibilités de coopération avec les universités, les fondations et les organes d'exécution des programmes bilatéraux. Elle s'emploie actuellement à mettre au point un projet tripartite auquel participeront les services de l'Organisation des Nations Unies, une grande université et une partie de l'organisation du Plan de Colombo. Elle risque de devoir abandonner ce projet, ainsi que d'autres qui promettent de donner de bons résultats, si l'Assemblée générale n'accueille pas favorablement la demande de crédits supplémentaires que le Secrétaire général a formulée.

25. En plus de son activité normale, l'AAT administre, en vertu de divers accords, certains projets d'assistance technique au nom de l'Union internationale des télécommunications, de l'Organisation météorologique mondiale et de l'Union postale universelle. Cet arrangement semble donner satisfaction à toutes les parties. Il est encourageant de constater que l'AAT a pu adapter ses méthodes d'administration à des projets techniques autres que ceux pour lesquels elle a été créée et qu'elle l'a fait sans gêner le moins du monde l'activité spécialisée et la liberté d'action des institutions intéressées.

26. On arrive d'ailleurs à réduire certaines dépenses d'administration en recourant aux services existants de l'AAT pour l'assistance technique dans des domaines tels que les droits de l'homme, la liberté de l'information et la condition de la femme qui relèvent d'autres commissions de l'Assemblée, bien que, pour le fond, les projets en question restent évidemment de la compétence d'autres départements du Secrétariat.

27. A sa session d'été, le CAT a consacré beaucoup plus de temps que d'habitude à l'examen du programme ordinaire; le Secrétaire général et tout le personnel de l'AAT s'en sont félicités. L'AAT compte sur le Conseil économique et social et sur le CAT pour qu'ils lui donnent les directives et lui adressent les critiques que les institutions spécialisées reçoivent de leurs organes directeurs. Plus on consacrera de temps à l'examen des problèmes de l'AAT, plus l'AAT tirera profit de ce contrôle. Mieux on sera renseigné sur le Programme, et plus on sera prêt à en reconnaître la valeur.

28. M. HOFFMAN (Etats-Unis d'Amérique) trouve très encourageantes les déclarations du Président-Directeur du Bureau de l'assistance technique et du Directeur général de l'Administration de l'assistance technique. Les Etats-Unis s'intéressent beaucoup à l'assistance technique et apportent aux programmes une contribution des plus importantes. M. Hoffman espère qu'au cours de la discussion générale les représentants des pays bénéficiaires donneront des indications sur la manière dont les contributions ont été utilisées.

29. M. TALPUR (Pakistan) exprime les remerciements de son pays pour l'assistance technique qu'il a reçue et se félicite des rapports encourageants de M. Owen et de M. Keenleyside.

30. M. DIPP GOMEZ (République Dominicaine) exprime à son tour la gratitude de son pays pour l'aide que lui ont value les programmes d'assistance technique. Il est heureux d'apprendre que les contributions se sont accrues et que l'œuvre entreprise a gagné en ampleur.

31. La délégation de la République Dominicaine donne son plus chaleureux appui à la demande du Secrétaire général visant à augmenter modestement les fonds alloués à l'assistance technique en matière d'administration publique.

32. M. MARIN PAREJA (Bolivie) s'associe aux délégations qui ont dit la reconnaissance de leur pays pour l'œuvre accomplie par tous ceux qui travaillent aux programmes d'assistance technique. Il estime, comme M. Keenleyside, que le recrutement de personnel est l'un des aspects les plus importants de l'assistance technique. Il appuie la demande de fonds supplémentaires pour l'assistance technique en matière d'administration publique. De nombreux pays sous-développés ont de graves problèmes à résoudre dans ce domaine et l'aide directe d'experts de premier ordre leur est indispensable.

33. M. SOLANO LOPEZ (Paraguay) déclare que son pays apprécie toute la valeur de l'œuvre accomplie au titre des programmes d'assistance technique. Il importe en particulier que les fonctionnaires nationaux et internationaux chargés d'exécuter ces programmes puissent travailler en pleine harmonie; en outre, il est essentiel d'élaborer les plans avec soin pour avoir la certitude que les fonds limités dont on dispose seront utilisés au mieux. Le Gouvernement du Paraguay a pris une série de mesures pour assurer le meilleur usage possible des services des experts de l'assistance technique; il a créé en particulier des bureaux d'assistance technique permanents chargés de leur fournir du matériel et du personnel.

34. M. Solano López appuie la demande de fonds supplémentaires pour l'assistance technique en matière d'administration publique; il s'agit là en effet d'un domaine d'importance vitale pour le développement national.

35. M. TSAI (Chine) remercie M. Owen et M. Keenleyside d'avoir présenté des rapports si complets et si intéressants et demande que le texte de leurs déclarations soit distribué comme document de la Commission.

36. Le PRESIDENT déclare qu'il sera donné suite à la demande du représentant de la Chine [1].

37. M. ARDALAN (Iran) est persuadé que les 115 pays bénéficiaires s'accordent à reconnaître que les programmes sont mis en œuvre de façon satisfaisante, et il exprime la reconnaissance sincère de son gouvernement pour l'assistance que l'Iran a reçue.

38. M. KHOGALI (Soudan) déclare que son pays, qui participe pour la première fois à une session de l'Assemblée générale, se félicite tout particulièrement de l'expansion des programmes d'assistance technique. L'assistance technique est pour les pays sous-développés l'une des formes les plus tangibles des bienfaits de la coopération internationale. Le Soudan, notamment, a des besoins considérables; M. Khogali les exposera plus tard. Pour l'instant, il veut remercier M. Owen et M. Keenleyside de leur remarquable exposé et tient à exprimer sa gratitude pour l'œuvre accomplie par les experts qui ont déjà été envoyés dans son pays.

39. M. HALIQ (Arabie Saoudite) estime avec le représentant des Etats-Unis qu'il y aurait intérêt à entendre les observations des pays bénéficiaires sur la façon dont les programmes sont mis en œuvre. Cela serait particulièrement utile pour les représentants des pays qui ne sont pas membres du CAT, d'autant plus qu'il existe assez peu de documents sur lesquels on puisse fonder une évaluation générale des programmes.

La séance est levée à 12 h. 15.

[1] Le texte de ces déclarations a été distribué ultérieurement sous les cotes A/C.2/L.279 et A/C.2/L.280, respectivement.

Printed in Canada Q—77202—January 1957—800